



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

21-29, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 940138 CRÉTEIL - 01 49 56 60 00

www.val-de-marne.pref.gouv.fr

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCEDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Valenton

Ouverture d'une enquête publique sur la délimitation d'un secteur de renouvellement urbain sur le site Joliot-Curie en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly

Par arrêté préfectoral n° 2018/ 324 en date du 31 janvier 2018, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur la délimitation d'un périmètre de renouvellement urbain dans la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly sur la commune de Valenton.

Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Valenton pendant 31 jours consécutifs du **lundi 5 mars 2018 au mercredi 4 avril 2018 inclus** et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur Jean-Pierre CHAULET, Général de Gendarmerie en retraite, assurera les fonctions de commissaire enquêteur titulaire. Il siègera à la mairie de Valenton afin de recevoir toute personne intéressée par le projet, à la Direction de l'aménagement et du développement située - 1 chemin de la Ferme de l'Hôpital, et au bâtiment B de la mairie situé 48 rue du Colonel Fabien - 94460 Valenton - aux horaires d'ouverture suivants :

- **Mardi 6 mars 2018 de 9h à 12h** (Direction de l'aménagement et du développement
Ferme de l'Hôpital - 1 chemin de la ferme de l'Hôpital 94460 Valenton)
- **Samedi 17 mars 2018 de 9h à 12h** (Mairie bâtiment B - 48 rue du Colonel Fabien 94460 Valenton)
- **Lundi 26 mars 2018 de 14h à 17h** (Direction de l'aménagement et du développement
Ferme de l'Hôpital - 1 chemin de la ferme de l'Hôpital 94460 Valenton)
- **Mercredi 4 avril 2018 de 14h à 17h** (Direction de l'aménagement et du développement
Ferme de l'Hôpital - 1 chemin de la ferme de l'Hôpital 94460 Valenton)

Le maître d'ouvrage du projet est l'Établissement Public Territorial « Grand Orly-Seine Bièvre » -16 avenue Jean Jaurès 94600 Choisy-le-Roi.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Valenton ou adressées par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de Valenton (Hôtel de ville - 48 rue du Colonel Fabien - 94 460 Valenton).

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête, sur la boîte mail fonctionnelle de la préfecture du Val-de-Marne à l'adresse suivante : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr.

À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le rapport, en 2 exemplaires, accompagné de ses conclusions et de l'ensemble des pièces au préfet du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP).

Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Valenton et à la préfecture du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP) aux heures et jours d'ouverture au public.